L'Adde asbl organise ...

25 février 2011

BRUXELLES (ULB)

... une matinée de réflexion

L'Asile après l'Arrêt MSS

Ce 21 janvier, la Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la Belgique et la Grèce, suite à l'expulsion vers la Grèce d'un demandeur d'asile afghan, sur base du règlement de Dublin.

La matinée de réflexion vise à dégager les implications de cet arrêt, tant sur la procédure d'asile en Belgique que pour le système européen commun d'asile. Elle s'adresse aux praticiens du secteur et à toute personne intéressée par l'étude de la problématique.

Avec le soutien du Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF), de la Communauté française et du Service de l'Éducation permanente.

ADDE ASBL association pour le droit des étrangers

Programme de la matinée...

08h 30 Accueil

09h 10 **L'arrêt MSS c/ Belgique et Grèce du 21 janvier 2011 : présentation,**
Isabelle Doyen, directrice ADDE asbl

09h 30 **La procédure Dublin en Belgique après l'arrêt MSS,**
Emmanuelle Néraudau, avocate, chargée d'enseignements

10h 00 **La question de l'effectivité des recours,**
Sylvie Sarolea, professeure UCL, avocate

10h 30 Pause café

11h 00 **Les implications de l'arrêt MSS pour le système européen commun d'asile,**
Francesco Maiani, professeur assistant IDHEAP, Lausanne

11h 40 **Les relations entre droit communautaire de l'immigration et Convention européenne des droits de l'homme,**
Jacques Jaumotte, conseiller d'Etat

12h 10 Questions et réponses

13h 00 Fin des travaux

Infos pratiques et inscriptions...

INSCRIPTIONS

Toute personne désireuse de suivre cette matinée de réflexion est invitée à remplir le bulletin d'inscription et à le renvoyer sans délai par mail à mariella.simioni@adde.be ou par fax : 02/ 227 42 44 ou par courrier rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles.

Les droits d'inscription s'élèvent à 35 €. Les personnes abonnées en 2010 à la Revue du droit des étrangers bénéf cient d'une réduction de 5 €, les avocats stagiaires et les services sociaux-asbl d'une réduction de 10 €, les étudiants d'une réduction de 15 €.

La formation est agréée par l'OBFG à raison de 3 points

LIEU DE LA FORMATION

ULB
Salle Dupréel
Bâtiment S - 1er étage
44, avenue Jeanne
1050 Bruxelles

HORAIRE

de 8 h 30 à 13 h.

ACCÈS

Tram : 23,24,94 (arrêt Cambre-Étoile)
25, 94 (arrêt Jeanne)

Bus: 71 (arrêt Jeanne)
72 (arrêt ULB)

CONTACT

✉ : rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles
✆ : 02/ 227 42 42
℻ : 02/ 227 42 44
🖱 : mariella.simioni@adde.be
💻 : www.adde.be